

N'oublions pas l'intérêt général



La municipalité fait des réunions de quartier pour écouter les doléances des habitants. Chacun a pu s'exprimer et faire remonter ses propositions. C'est bien. Ici a toujours défendu ce genre de démarche. Mais il ne faudrait pas que cette toute nouvelle volonté de dialogue soit tout simplement un moyen d'émettre encore plus la gestion communale. C'est-à-dire de la réduire à des problèmes de voirie ou de circulation. En d'autres termes : aux devants de porte. Dormez tranquille braves gens nous vous promettons ça et nous nous en occupons.

Effectivement, cette façon de faire est électoralement porteuse : elle a d'ailleurs été testée avec succès pour la première fois lors des dernières élections municipales.

Or, la gestion d'une commune ne se réduit pas à la satisfaction ou à la promesse de satisfaire des demandes individuelles. Il y a aussi des projets municipaux au service de tous qu'il faut mener à bien. Et, dans ce domaine, notre municipalité n'est pas toujours au rendez-vous. Aucune réflexion communale n'a été menée pour l'amélioration des services aux citoyens. Par exemple, des personnes âgées ont de plus en plus de difficultés à se déplacer pour aller faire leur marché ou pour bénéficier de services qui ont quitté Illats : que pourrait faire la municipalité pour les aider ? Depuis maintenant deux ans et demi, il n'y a plus de centre aéré, que proposent nos élus pour le relancer ? De plus en plus de camions traversent le bourg et des quartiers comme Barrouil. Quelles solutions notre municipalité compte-t-elle mettre en œuvre pour venir à bout de ce problème ? S'en tiendra-t-elle au tracé de contournement qu'elle a réalisé dans le Plan Local d'Urbanisme ? Ou se décidera-t-elle à aller plus loin en remettant tout à plat et en lançant avec nos amis de Landiras, l'élaboration d'un vrai projet ?

Autre grand problème qui concerne la collectivité : la gestion de l'eau et de l'assainissement. Et là encore, les choix municipaux sont très contestables puisqu'ils sont responsables des prix très élevés que nous supportons – surtout pour l'assainissement collectif. Lesquels prix sont si dissuasifs qu'ils font préférer l'assainissement individuel géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif – coûteux et comportant de nombreuses contraintes – dans des zones à l'habitat pourtant dense comme Escalès !

Puis nous avons subi la tempête du 24 janvier. Les leçons de la tempête du 26 décembre 1999 auraient dû être tirées. Malgré cela les quartiers Le Merle et Mounic ont quand même été privés d'électricité pendant une semaine. Pourtant, de nombreux renforts d'EDF étaient présents sur le secteur mais pas dans notre commune... La façon dont notre municipalité a réagi lors de ces deux catastrophes naturelles illustre parfaitement notre propos. En décembre 1999, elle n'avait absolument rien fait, laissant pendant plusieurs semaines les Illadais sans information et sans aide face aux coupures d'eau et d'électricité. La seule intervention constatée des employés municipaux fut de dégager les routes du bourg. Alors qu'à l'époque, toutes les municipalités voisines s'étaient mobilisées.

Revenons au présent. Nous ne pouvons que déplorer l'absence de mobilisation collective de nos élus : il n'y a pas eu de cellule de crise alors que toutes les communes du canton en avaient constituée une dès le samedi matin et que toutes les mairies sont restées ouvertes le samedi après midi et le dimanche, sauf à Illats ! Pire, tous les maires savaient depuis le dimanche 18 heures qu'un arrêté préfectoral imposait la fermeture des écoles pour des raisons de sécurité. Notre premier magistrat n'en a même pas averti son équipe municipale et les parents, informés par les enseignants sur les lieux dès le lundi 7 heures, heure de la garderie périscolaire, se sont débrouillés par eux-mêmes. Pour les quartiers privés d'eau et d'électricité, la mairie a proposé des solutions individuelles : quelques groupes électrogènes ont été prêtés. Pour le reste, il n'y a pas eu de tournée d'information régulière auprès des habitants. Il a fallu que chacun agisse en se substituant aux élus. Nous revenons sur ces faits dans la page 2 du journal.

C'est pour cela que notre association veillera à ce que l'intérêt général ne soit pas oublié par notre conseil municipal. Parce que le sens du collectif améliore la vie de chacun.

Bonne lecture à tous.
Gilles Baillet

Assemblée générale d'Information des Citoyens Illadais

Vendredi 3 avril à 19 H 30

salle du Foyer près du puits, place de la Mairie

Réunion publique en présence d'un intervenant extérieur :
Les impôts locaux et la suppression de la taxe professionnelle
(lire page 6)

21 H : repas au Kalimucho
Inscriptions chez

Gilles Baillet au 05 56 62 50 38 Corinne Alonso au 05 56 27 04 22



La tempête à Illats Des habitants des quartiers les plus touchés parlent

Mounic-Beaulac-Lescoure

Ces quartiers n'ont retrouvé l'électricité que le dimanche 1^{er} février au soir, soit une semaine et un jour après la tempête. Une habitante de Mounic nous a dit qu'elle était « écoeurée par le désintérêt complet de la municipalité pour le quartier. Il n'y a pas eu d'aide pour les personnes âgées. Les voisins plus jeunes sont partis chez des proches parce qu'ils ne voyaient rien venir. Le lundi, les employés municipaux sont venus faire fonctionner pendant deux heures un groupe électrogène qui a été prêté par la suite à une dame habitant Beaulac (il y avait donc un seul groupe pour tout le secteur NDLR). Ce sera leur seule intervention. Un élu a été aperçu dès le samedi à Beaulac et Lescoure par des habitants assis devant leur maison mais il ne s'est pas arrêté. Toujours dans le même secteur, deux de ses collègues ont dû faire quelques jours plus tard, une halte après avoir été interpellés par les habitants regroupés au bord de la route. Ils n'ont toutefois pas apporté une quelconque aide ou information à la population. Une élue affirmera même que dans son quartier (Le Merle), tout le monde avait un groupe électrogène ». Nous allons voir que ce n'est pas exactement comme cela que les choses se sont passées.

La tempête vécue par un habitant du Merle

« E.R.D.F : Electricité Rationnée Des Fois... Quand le vent souffle, les feuilles s'envolent. Quand le vent souffle très fort, les fils électriques tombent. Et tous les beaux rêves de modernité de notre société s'effondrent. Fini le confort. Heureusement depuis 1999 chaque commune a un élu tempête ! A croire que dans notre commune le vent n'a pas soufflé ou le vent l'a couché très tôt ce jour-là. Deux quartiers ont subi la nature sans aides concrètes de leurs élus. Deux quartiers ont été laissés à leur seule gestion. Peu d'information ou la seule qui venue jusqu'à nos oreilles était : 'd'ici deux jours...' et à chaque journée passée, l'information était : 'd'ici deux jours...' 'Cela me fait penser à cet homme qui tombe du haut d'un gratte ciel et répète à chaque étage passé : 'jusqu'ici ça va !'. Enfin au Merle, grâce au soutien et aux informations des communes limitrophes, Cérons et Barsac, et à une aide précieuse du maire de Podensac, une semaine après, l'électricité est revenue comme l'élu tempête d'ailleurs... vers 22 H 30. Soulignons que cet élu de la République n'a pas pris le temps de faire le tour du quartier pour prévenir ses administrés qu'ils pouvaient reprendre une vie normale.

A titre d'information, la SAUR a fait son travail pour maintenir une épuration du village concentrée sur le quartier du Merle. Mais là aussi, personne n'a dénié avertir les riverains d'un possible désagrément odorant et salissant, en cas de débordement. Ce sont les responsables de la SAUR qui l'ont fait.

Merci aux gens de terrain qui durant une semaine, ont été d'astreinte pour leur travail. Merci aux élus d'Illats pour l'économie de courant qu'ils ont permis de réaliser aux habitants du Merle. Je me pose de nombreuses questions : pourquoi il n'y a pas eu de cellule de crise ? Pourquoi la mairie n'a pas été ouverte au public dès les premières heures à la suite de la tempête comme dans toutes les autres communes ? Pourquoi peu d'informations ont été données sur l'état des lignes électriques aux habitants ? Pourquoi les salles municipales n'ont pas été mises à la disposition pour les congélateurs ? Pourquoi tant de mutisme alors que les gens ne voulaient que de l'information ? A quoi sert la taxe d'électricité locale ? »

Pour conclure, nous traduisons la philosophie qui a dû guider notre municipalité lors de la tempête du 26 décembre 1999, lorsque nous avons payé des abonnements supplémentaires pour les consommations d'eau en novembre 2003 et d'assainissement en juin 2004, lors de l'aménagement du bourg en 2004-2005 et enfin lorsqu'elle a transformé notre poste en agence postale communale en novembre 2006 : « demain les Illadais auront tout oublié... »

Propos recueillis par Gilles Baillet

Une réunion de crise une semaine après la tempête ?

Il semble que le conseil municipal se soit réuni à huis clos au grand complet le vendredi après la tempête.

Une pièce d'acacias qui pose problème

A Beaulac, il y a une pièce d'acacias qui pose problème. Lors de la tempête du 26 décembre 1999, c'étaient ces arbres trop âgés qui avaient barré la route. Cette année, non seulement ils sont de nouveau tombés sur la route de Barsac, mais ils ont endommagé fortement la ligne électrique. Des habitants ont demandé au maire qu'ils soient coupés. Ce dernier leur a répondu qu'il ne pouvait pas agir sans l'accord du propriétaire en question – qui n'est autre que son cousin. Or, s'il y a un risque, un arrêté municipal peut quand même le signaler au propriétaire en question... En attendant, promesse a été faite d'enterrer la ligne électrique : ça sera long et très coûteux...

Quand Le Merle a-t-il été signalé comme quartier privé d'électricité ?

Selon des sources proches de la mairie, ce serait seulement le mardi qui a suivi la tempête, que Le Merle aurait été signalé par la municipalité à ERDF comme quartier encore privé d'électricité !

Bien pauvre celui qui ne peut rien promettre...

Promesse a été faite par le maire d'intervenir pour que soient remboursés les habitants victimes de la tempête, contraints de louer un groupe électrogène et de payer le carburant nécessaire à son fonctionnement. Il leur aurait conseillé d'envoyer leurs factures à la sous-préfecture... Assurant au passage qu'il obtiendrait le soutien de la Communauté de Communes (CdC) pour cette démarche ! Attention aux grosses ficelles employées pour calmer la contestation !

Le maire voulait coûte que coûte maintenir l'école ouverte le lundi après la tempête !

Averti la veille à 18 heures qu'un arrêté préfectoral imposait pour des raisons de sécurité la fermeture de l'école, notre premier magistrat a fait pression sur le corps enseignant pour qu'elle soit ouverte. Il affirmait avoir visité les lieux le dimanche avec les employés municipaux et en avait conclu qu'ils ne présentaient pas de risque. Or, seul un arrêté municipal pouvait justifier l'annulation d'un arrêté préfectoral parce qu'il faut déterminer les responsabilités en cas d'incident. Force est de constater que notre maire n'avait pas pris une telle mesure. Signalons qu'à Landiras, un arrêté municipal avait maintenu l'école ouverte pour accueillir les enfants dont les familles avaient subi des dégâts importants.

É c o l e

École en danger ! État de la mobilisation

Depuis le mois de décembre 2008, nous sommes quelques uns, parents (en dehors de toute association) et enseignants, mobilisés pour lutter contre les réformes, de l'école maternelle à l'université, engagées par le ministre Xavier DARCOS. Ces réformes, si elles se concrétisent, rendront l'école plus inégalitaire, plus sélective :

- suppression de postes : effectifs en hausse dans les classes.
- disparition des RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) : 71 postes d'enseignants spécialisés sur 254 supprimés en Gironde. Vous devrez vous adresser à d'Aes professionnels extérieurs et payer.
- 2 heures par semaine consacrées à l'Aide Personnalisée pour certains enfants (aide qui ne peut pas se substituer au RASED) mais 2 heures d'enseignement par semaine en moins pour les autres avec des programmes alourdis.
- Création d'une agence de remplaçants : lors de l'absence d'un enseignant, ce sont des étudiants, vacataires, retraités, sans formation, qui les remplaceront.

Face à ces attaques, la réponse doit se faire de façon solidaire, unitaire. Ainsi, dans le Sud Gironde un Collectif s'est créé « Tous pour l'École, l'École pour Tous » (<http://www.touspourlecole.canalblog.com>).

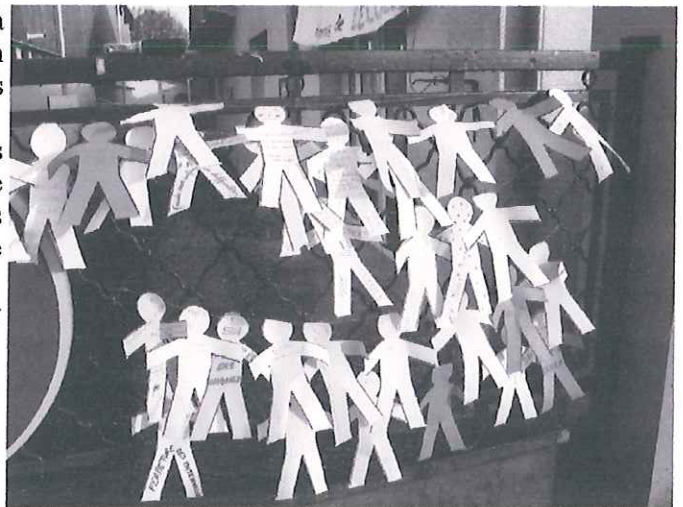
Dans notre Canton, des réunions ont lieu chaque semaine afin de décider, de manière collective, des actions à mener (distribution de tracts...). A Illats, nous sommes et serons toujours mobilisés :

- Lundi 5 janvier 2009 : blocage des Ecoles. Nous avons investi le bureau de la Directrice pendant 2 heures.
- Vendredi 6 février 2009 : « Attachons Nous à notre Ecole ! ». Distribution de tracts au dos desquels se trouvait une silhouette à découper et à ramener en fin de journée pour l'accrocher au portail de l'école.
- Mardi 10 février 2009 : « La Nuit des Evaluations » à St Pierre d'Aurillac, Capian, Cérons : nous avons voulu prendre connaissance des évaluations que les enfants de CM2 ont passées en ce début d'année. Aberration : ces évaluations portaient aussi sur un programme qui n'avait pas encore été abordé (l'enfant est ainsi mis face à une situation d'échec !).
- Mardi 10 mars 2009 : distribution de tracts à 18h30 au péage de Langon afin de sensibiliser un plus grand nombre (1000 tracts ont été distribués ce jour là).
- Mardi 24 mars 2009 : « La Nuit des Ecoles » (Bordeaux, Langon, Cérons...). Pour ce qui nous concerne, cela doit se dérouler à Cérons (19h30 : informations/débat – 20h30 : pique-nique convivial – A partir de 21h00 : Bal Gascon).

Nous nous devons de maintenir la pression, d'exprimer notre colère et notre inquiétude.

Parce que l'École est l'affaire de Tous, réfléchissons ensemble pour nous faire entendre !

Corinne ALONSO.



La classe menacée est sauvée pour la rentrée 2009

Notre école, tout comme celle de Saint Morillon, conservera sa cinquième classe à la rentrée 2009. Nous ne pouvons que nous en réjouir !

Carnaval de l'école

Vendredi 20 mars 2009, s'est déroulé le Carnaval à l'école : après-midi festif au sein de l'école, jeux en bois, déguisements pour les enfants, les enseignants et quelques parents présents, et tout cela dans la bonne humeur. Après le goûter offert par l'AIPE (l'association de parents d'élèves de l'école), vint le moment tant attendu : On a brûlé M. Carnaval !

Puis, à l'initiative de l'AIPE, s'en suivit un défilé dans Illats au son de la Banda de Verdélais.

Au conseil municipal

Conseil municipal du 17 décembre 2008

- 1- Convention entre la CdC et la commune pour le bouchage des nids de poule.
- 2- Travaux à l'église : financement revu lors du conseil du 25 février.
- 3- **Signature d'une convention de partenariat entre la commune et la bibliothèque départementale du Conseil Général qui établit la coopération entre les deux collectivités pour le plan départemental de lecture publique. Depuis le 9 mars, le fonds de la bibliothèque municipale a été profondément renouvelé : 1000 nouveaux livres sont maintenant consultables ! Allez y !!**
- 4- Convention photocopieuse : nouveau calcul de l'estimation faite dans la délibération du 7 novembre. L'entreprise MCB va verser à la commune une participation de 121 374€ 28 et non de 122 250€ 83, correspondant à l'indemnité de résiliation.

Conseil municipal du 25 février 2009

- 1-Travaux de l'église :
Restauration de la façade ouest et de l'abri du sonneur
Le montant des travaux décidé le 17 décembre 2008 reste inchangé : 126 663€ 43 HT
166 638€ 40 TTC. Modification du plan de financement :
Etat DRAC (15% du montant HT plafonné) : 20 899€ 47
Conseil régional (15% du montant plafonné) : 20 899€ 47
Conseil Général (plafonné) : 30 000€
Autofinancement + emprunt : 94 839€ 46
Devis supplémentaire SARL Atelier Dufon pour remontage de l'autel en marbre (travaux non prévus) :
5 340€ HT soit 6 386€ 64 TTC.
Délibération pour autoriser le maire à signer un avenant pour modifier les délais (incohérence des pièces justificatives du dossier marché de l'église signalée par la trésorerie).
- 2- Aménagement du quartier du Tauzin : eaux pluviales et bordures de caniveaux. Demande de Dotation Générale d'Equipement (DGE). Coût de cette opération estimé à 58 530€ HT soit 70 001€ 88 TTC. Le maire adressera une demande de subvention pour cet aménagement au préfet de la Gironde dans le cadre de la DGE 2009 : DGE (25% du montant HT soit 14 632€ 50). Autofinancement + emprunt : 55 369€ 38.
- 3- Adoption des statuts du syndicat intercommunal du collège de Podensac : organisation du transport scolaire.
- 4- Autorisation de paiement des heures supplémentaires au-delà de 25 heures en cas de nécessité notamment dans le cadre de remplacements de personnel absent.
- 5- Révision simplifiée du PLU « pour permettre l'extension d'une maison de retraite spécialisée (10 lits pour malades d'Alzheimer) dont l'importance et l'intérêt général pour la commune est capital, grâce à sa localisation dans le canton et la possible création de plusieurs emplois ce qui justifie la modification du coefficient d'occupation des sols de la zone UC concernée, coefficient trop faible ne permettant pas l'implantation sur le terrain envisagé. »
- 6- Raccordement PRO/ ADSL pour France Télécom : extension du réseau existant lieu dit Le Merle. La commune veut un équipement enterré. France Télécom assurera la maîtrise des travaux et la commune paiera 1 600€ HT (montant des travaux).
- 7- Autorisation de signature d'une convention avec le relais Gironde pour le dépôt de conteneurs de collecte de textiles.

En bref

Brouquet : les problèmes demeurent...

Malgré la visite de nos élus et les travaux entrepris sur notre arial, les problèmes d'écoulement des eaux pluviales ne sont toujours pas résolus : inondation des garages voisins de l'airial dès la première forte averse. L'écoute des solutions proposées par les habitants du quartier, aurait dû permettre de sortir de cette situation. Mais elles n'ont pas été vraiment prises en compte par notre municipalité... Cela est regrettable, car l'argent investi dans ces travaux est en partie gaspillé.

Escalès, le Callac, Bourriet, Téouley : le gaz domestique ne passera pas car le nombre de demandeurs est trop faible pour GDF

Parking de l'école : on connaît enfin les détails du projet !

Le dernier bulletin municipal a enfin laissé entrevoir le projet d'aménagement du parking des écoles. Ce parking était achevé, il était temps... Initialement, le stationnement des poids lourds se trouvait sur une zone en matériaux enrobés. Les voitures, par contre, ne devaient se contenter que d'une zone calcaire poussiéreuse l'été et boueuse l'hiver. Remercions notre municipalité d'avoir su réagir à temps et d'avoir su respecter les conditions de stationnement des parents d'élèves.

La SOCEM est bien là !

« Par arrêté en date du 23 janvier 2009, le préfet de la Gironde a autorisé la société SOCEM à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers, lieu dit Les Bouchons, à Saint Michel-de-Rieufret.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la mairie de Saint Michel-de-Rieufret, à la sous-préfecture de Langon ou à préfecture de la Gironde (bureau de l'environnement). »

Cela signifie qu'une carrière va effectivement s'installer côté Saint Michel-de-Rieufret, juste en face de l'endroit qui était prévu sur notre commune. Les camions de la SOCEM passeront donc à Brouquet et traverseront Barrouil pour rejoindre le péage de l'autoroute, chargés de sables et de graviers, puis se dirigeront vers Mérignac, lieu du traitement. C'est ce qui était indiqué dans le cahier des charges présenté par cette entreprise. De nouvelles nuisances en perspective pour les populations !

Le contournement des bourgs d'Illats et de Landiras rebondit !

Nous savons que notre maire et son adjoint à la voirie ont rencontré leurs homologues de Landiras pour discuter du contournement des deux bourgs le 27 février en mairie d'Illats. Le dossier va-t-il se lancer ? Quoiqu'il en soit, voilà une bonne nouvelle !

Où en est la préparation de la fête de la St Roch ?

Pour réussir les prochaines fêtes de la St Roch, il faut s'y prendre dès maintenant : préparer le programme des manifestations, l'organisation et contacter les groupes de musique ou autre. C'est mieux que d'attendre le dernier moment...

Formation municipale des associations à l'utilisation du défibrillateur cardiaque

La municipalité a repris l'idée d'une participante à la réunion d'octobre.

La Communauté de communes atteinte d'un dédoublement de personnalité au sujet des centres aérés (ALSH)?

Lors du conseil communautaire du 19 février dernier, le président de la CdC soulignait le succès remporté par les 6 centres aérés du canton dont le taux de remplissage était annoncé à 80%. En réalité, toutes ces structures sont saturées et le canton supporterait bien la création de nouveaux centres. Landiras par exemple, est obligée de refuser du monde... Autre désagrément, depuis que les ALSH dépendent de la Communauté de Communes, les parents se plaignent que les prestations rendues diminuent. Et, voilà que lors du conseil communautaire du 5 mars, des élus trouvent qu'il y a trop de centres dans le canton (voir *Sud Ouest* du 10 mars)!

Pendant ce temps la médiathèque revient !

Le président de la CdC et le maire de Pujols-sur-Ciron ont semble-t-il fait leur cheval de bataille de la création d'une médiathèque cantonale. Cheval de bataille fort coûteux, étrillé à mots couverts par notre maire lors de ses vœux du 23 janvier 2009. Il est vrai que les prix indiqués dans le projet actuel ont de quoi nous mettre le tournis dans un contexte de crise et de suppression de la taxe professionnelle : réalisation de quatre pôles sur Podensac, Barsac, Preignac et Landiras pour 3, 5 millions d'euros d'investissements et 450 000 euros (hypothèse basse) de frais de fonctionnement annuels ! Souhaitons que la sagesse chasse cette folie des grandeurs !

**L'augmentation de la redevance ordures ménagères sera de 31% sur l'année 2009 !!!
(voir *Sud Ouest* du 10 mars et délibérations du conseil communautaire du 5 mars)**

Le Merle

Lors de la visite du quartier faite avec le maire et les élus, sur les propositions faites, aucune n'a vu le jour jusqu'à maintenant.

- C'est-à-dire que de gros camions peuvent passer sans se préoccuper s'ils dérangent ou s'ils sont dangereux ;
- Nous pouvons toujours faire de la glisse quand on arrive de Cérons et que l'on entre dans Le Merle voire même faire des plantations sur le cumul de terre.

Le Rude : la municipalité va installer un sens interdit sauf riverains au croisement de Mounic pour lutter contre la vitesse des véhicules qui traversent le quartier.

Hountasse :c'était bien une inauguration ...

Quatre mois après que l'on ait raconté l'histoire cocasse de l'inauguration secrète de cette fontaine restaurée en 2007 (voir *ICI* n°30), voilà que le bulletin municipal de janvier dernier en reparle. Ce n'était pas une « inauguration » « dont on perçoit mal la finalité... » mais « un déjeuner informel et champêtre ». Pourtant, ce n'est pas nous qui avons prononcé pour la première fois ce mot mais les invités de la municipalité qui avait fait dresser au milieu du « petit peuple des grenouilles », un chapiteau pour ses agapes en juin dernier. Dans ce même bulletin, nous apprenons également que la Hountasse serait devenue « une aire de pique nique » pour les promeneurs. Les 13 000€ investis dans la restauration de la fontaine n'auraient-ils pas pu rendre possible l'installation de tables et de bancs ?

I d é e

Taxe professionnelle : Petite explication de texte

La taxe Professionnelle (TP) est un des quatre impôts directs locaux perçus par les collectivités territoriales françaises mais ne concerne que les entreprises. Sur le plan national, la TP représente environ 50% des ressources fiscales des collectivités territoriales. C'est un impôt perçu au profit des communes, des départements, des régions et de certains Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) comme les Communautés de Communes.

La TP est due par toute entreprise française et étrangère. En sont exclues les activités sans but lucratif ou à but purement privé et sont exonérées de TP, les activités d'intérêt général (exercées par l'État, les collectivités territoriales ou des associations), les activités artisanales sous certaines conditions.

La base de la TP est la valeur des immobilisations corporelles - c'est-à-dire les machines et les bâtiments - dont dispose le redevable. Dans son calcul, la part de TP relevant de la partie « masse salariale » (les salaires) est exonérée depuis 2002 mais se retrouve compensée par l'État. Cependant, pour certaines professions (libérales notamment), on retiendra la valeur locative des seuls immeubles et un pourcentage des recettes (6%). La TP est établie dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux ou de terrains. L'impôt est calculé par la commune en multipliant la base d'imposition par le taux d'imposition des différentes collectivités territoriales bénéficiaires.

Il existe depuis la loi du 12 juillet 1999, la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Cette TPU est obligatoire pour les communautés d'agglomérations et peut être optionnelle pour les communautés de communes (CdC). La CdC du Pays de Podensac est en TPU depuis janvier 2007. Toutes les communes membres reversent leur TP dans un pot commun et perçoivent ensuite de la CdC un dédommagement proportionnel aux recettes fiscales qu'elles ont perdu.

Lors de l'émission télévisée du 5 février 2009, le Président de la République Nicolas Sarkozy a indiqué que « l'on supprimera la taxe professionnelle en 2010 parce qu'il veut que l'on garde des usines en France. » Il chiffre le coût de cette mesure, lors de cette émission, à 8 milliards d'euros. Ce chiffre serait en réalité de 26 milliards selon un article du *Figaro*. D'après Philippe Laurent, le président de la commission des Finances de l'Association des maires de France, la taxe professionnelle représente 28 milliards d'euros et non 8 milliards, « dont environ 10 milliards sont d'ores et déjà payés par l'État au titre des dégrèvements. » En cas de suppression, il resterait donc 18 milliards d'euros à trouver.

Illats bénéficiaire pendant 30 ans de la taxe professionnelle payée par l'autoroute

Au niveau local, la commune d'Illats bénéficiait de deux grosses taxes professionnelles : les ASF (l'autoroute) et GSM. Ces recettes fiscales devaient être importantes puisque la taxe professionnelle payée par l'autoroute pour la première fois en juin 1977, avait alors multiplié par 4 le budget communal. Illats les reverse maintenant, dans le cadre de la TPU, à la Communauté de Communes qui en a reconduit le taux de 15,35% pour l'exercice en cours lors du conseil communautaire du 19 février dernier.

La suppression, même partielle, de la Taxe Professionnelle aura obligatoirement un impact non négligeable sur les finances des collectivités territoriales. Les frais de fonctionnement étant relativement incompressibles, comment alors financer les travaux d'investissement (de quelques natures qu'ils soient) pour une collectivité territoriale tout en supprimant une de ses principales sources de financement ?

A priori, dans tous les cas de figure, il faudra qu'une compensation soit faite mais il ne faudrait pas que cela soit une fois de plus à la charge du citoyen lambda.

F. Werlen